

BEST VISION INTERNATIONAL SARL (BVI)
Centre d'Affaires ACTIMART
1140 rue Ampère, CS80544
13594 Aix en Provence
France

DECLARATION DE CONFORMITE "UE" - PROTECTEUR OCULAIRE (EPI)

Identification : modèle VH10 - Varionet

Protecteur oculaire, EPI de catégorie II

Désignation : lunettes de protection avec monture et verres en polycarbonate, dotée de protections latérales.

Taille : unique

L'EPI se distingue par les éléments suivants :

- Marquage de l'EPI avec l'identifiant du modèle figurant sur cette déclaration.
- Sur le packaging de l'EPI sont mentionnées date de fabrication et numéro de lot.

L'EPI désigné dans cette déclaration est en conformité avec les provisions du Règlement EPI UE 2016/425, et répond aux exigences de la norme EN 166 : 2001 (équipements de protection individuelle des yeux).

Certification CE n°2339 valide jusqu' au 21 avril 2023 ; certification délivrée et maintenue par le laboratoire de test notifié INSPEC International B.V. • Beechavenue 54-62 • 1119 PW • Schiphol-Rijk • The Netherlands, Organisme Notifié N°2849.

Cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant, la SARL Best Vision International.

Fait à Aix en Provence, le 31 janvier 2021,

Pour BEST VISION INTERNATIONAL SARL

BEST VISION INTERNATIONAL SARL
Actimart, 1140 rue André Ampère - CS 80544
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Tél : 04 88 14 81 34 - Fax : 04 88 14 81 36
contact@bvi-varionet.com
Siret : 480 378 728 00046
TVA : FR 18 480 378 728

Jean-Louis Goni, Gérant

